



Programme d'aide COVID-19 aux restaurants et centres de sport de Philadelphie

Le Programme d'aide COVID-19 aux restaurants et centres de sport (COVID-19 Restaurant and Gym Relief Program, RGRP) de Philadelphie a été conçu pour apporter une aide financière aux petites entreprises situées à Philadelphie et ayant été le plus gravement affectées par la dernière vague de restrictions liées à la pandémie qui sont entrées en vigueur en novembre 2020. Les entreprises éligibles se limitent aux restaurants avec service à l'intérieur, aux centres de sport, et aux entreprises dont l'activité principale consiste en de l'exercice physique à l'intérieur.

Le Département du commerce (Department of Commerce) de Philadelphie a formé un partenariat avec [PIDC](#) pour administrer ce programme.

Éligibilité

Les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- Opérer en tant que restaurant avec service à l'intérieur, centre de sport, ou entreprise dont l'activité principale consiste en de l'exercice physique à l'intérieur.
- Être une entreprise à but lucratif ou franchise indépendante.
- Occuper un espace sur rue, de détail ou commercial qui se trouve physiquement à Philadelphie.
- Être en activité au moment du dépôt de la demande et avoir été en activité au cours des 90 derniers jours avec l'intention d'être en activité de nouveau dans les 90 prochains jours.
- Avoir gagné moins de 2 millions de dollars en revenu annuel pré-COVID-19.
- Signaler une baisse de revenu d'au moins 25 % entre le quatrième trimestre de 2019 et le quatrième trimestre de 2020.
- Être en règle par rapport aux taxes et impôts locaux, étatiques et fédéraux, ou bénéficier d'un plan de paiement approuvé, ou être en mesure de prouver le déroulement d'un processus d'obtention de d'un plan de paiement.
 - Le Département des revenus (Department of Revenue) de Philadelphie [offre actuellement des plans de paiement flexibles](#) en raison de la pandémie de COVID-19.
- Avoir demandé des licences ou permis locaux, étatiques ou fédéraux pour pouvoir opérer légalement.

Priorités du programme

Les paramètres suivants ne sont pas obligatoires pour déposer une demande auprès du programme, mais la priorité sera accordée aux entreprises qui répondent à un ou plusieurs d'entre eux lors de l'évaluation. En raison des fonds limités, ce programme accordera la priorité aux entreprises qui :

- se trouvent dans des zones de pauvreté élevée, ou dans des artères commerciales de quartiers,
- appartiennent à des minorités, des femmes ou des personnes handicapées,
- offrent des emplois aux philadelphiens,
- ont encouru des dommages lors des émeutes civiles de 2020.



Où et comment déposer une demande

Les chefs d'entreprise éligibles peuvent déposer leur demande en ligne à phila.gov/RGRP, à partir de 11h le jeudi 28 janvier. La date limite de dépôt des demandes est 23h59 le mardi 9 février. Le dépôt de demande en ligne est simple et devrait vous prendre environ 15 minutes. Il peut être effectué sur votre appareil mobile ou votre ordinateur.

Toutes les demandes seront examinées après le 9 février. Le programme n'est pas du type « premier arrivé, premier servi » ; l'aide sera accordée en fonction de l'éligibilité et de l'alignement aux priorités du programme.

Toute autre question sur le Programme d'aide COVID-19 aux restaurants et centres de sport de Philadelphie devrait être adressée à la permanence téléphonique des services aux entreprises du Département du commerce qui est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 17h :

Adresse électronique: **business@phila.gov**

Téléphone: **215-683-2100**

Documentation nécessaire pour déposer une demande

Les chefs d'entreprise devraient rassembler les informations nécessaires avant de déposer leur demande :

- Informations de base sur votre entreprise telles que :
 - Type and structure de l'entreprise.
 - Numéro d'identification d'employeur (Employer Identification Number, EIN) ou numéro de sécurité sociale du chef d'entreprise, ou numéro d'identification fiscal individuel du propriétaire d'entreprise (ITIN).
 - Numéro du compte de l'impôt sur le revenu et les factures de l'entreprise (Business Income and Receipts Tax, BIRT) de la Ville de Philadelphie.
 - Nombre d'employés à temps complet ou partiel, pré-COVID et actuel.
- Photo(s) de votre entreprise, extérieur et intérieur.
- Le cas échéant, des détails sur les dommages encourus lors des émeutes civiles de 2020, y compris des photos de tous les dommages signalés et/ou un rapport de la police de Philadelphie.
- Un formulaire W-9 rempli et signé au format PDF. (Note : Vous trouverez un formulaire W-9 vierge en ligne [ici](#).)

Si vous avez besoin d'aide lors de votre dépôt de demande

Divers partenaires communautaires peuvent fournir une aide gratuite aux entreprises qui auraient besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande. These organizations can apply on your behalf, with your consent. Cette aide comprend des services de traduction, un soutien technologique, et une assistance pour la collecte de documentation des dommages encourus par votre entreprise. Ces organisations peuvent déposer la demande de votre part, avec votre consentement.